

**Délibération CA- 2023-03-09 N ° 9**  
**Documents de gestion locative 2023-2024**

Le Conseil d'Administration du 9 mars 2023

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,*

*Vu l'article 1407 du code général des impôts*

*Vu la décision du Ministère des Affaires étrangères en date du 9 juillet 2003*

*Vu la circulaire du CNOUS du 28 février 2023*

**DÉLIBÈRE**

**Article unique** : Le conseil d'administration approuve les documents de gestion locative pour l'année 2023-2024.

- 1- Décision d'admission et Annexe financière
- 2- Décision d'abrogation
- 3- Acte de cautionnement
- 4- Règlement intérieur des résidences
- 5- Règlement intérieur parking
- 6- Autorisation d'intervention
- 7- Conditions générales de réservation et de vente pour les séjours de moins d'un mois
- 8- Conditions générales d'utilisation de la plateforme [trouverunlogement.lescrous.fr\(TuL\)](http://trouverunlogement.lescrous.fr(TuL))

Nombre de membres participant à la délibération : 13

Nombre de procuration : 2

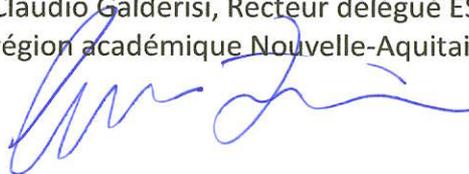
Abstentions : 0

Pour : 15

Contre : 0

Fait à Poitiers le :

Le Président du Conseil d'Administration,  
Claudio Galderisi, Recteur délégué ESRI  
région académique Nouvelle-Aquitaine,



par délégation de la Rectrice de région  
académique